



MAIRIE DE CHAMALIERES

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2014

L'an deux mille quatorze le seize du mois de mai,

Les Membres composant le Conseil municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du vendredi 9 mai 2014, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, Mme Marie-Anne BASSET, M. Michel PROSLIER, M. Jacques AUBRY, Mme Françoise GATTO, M. Xavier BOUSSET, Mme Julie DUVERT, M. Rodolphe JONVAUX, Adjoints, Mme Marie DES TOUCHES DAVID, M. Claude AUBERT, Mme Chantal LAVAL, M. Michel LACROIX, M. Pierre BORDES, Mme Monique COURTADON, Mme Michèle DOLY-BARGE, M. Claude BARBIN, Mme Isabelle NAKACHE, M. Marc SCHEIBLING, Melle Christiane CREON, M. Marc BAILLY, Mme Christine ROGER, M. Gérard NOEL, M. Eric SPINA, Mme Hélène RIBEAUDEAU, M. Clément VOLDOIRE, Mme Brigitte VAURY-BILLEBAUD, M. Edgard COPET, Mme Christel POUMEROL.

Dans le cadre du rapport n°1, installation de Mme Marie-Claude CAMINADA en tant que Conseillère Municipale

Absents excusés et pouvoirs : Mme Marie-José DELAHAYE (pouvoir à Mme Odile VAURY).

Monsieur Charles BEUDIN a été désigné Secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

HOMMAGE RENDU A MONSIEUR ALAIN BRESSON

Un hommage est rendu à Alain BRESSON, Premier Adjoint, décédé le 26 avril dernier.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 13 FEVRIER ET 30 MARS 2014

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

I | INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

L'article L 270 du Code Electoral dispose que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Suite au décès d'Alain BRESSON, il conviendra dans le cadre de la réunion d'aujourd'hui de compléter le Conseil municipal par le suivant de la liste « *Pour CHAMALIERES, une équipe d'union en action* », Madame Marie-Claude CAMINADA qui entrera donc en fonction dans le cadre du 1^{er} rapport qui vous sera présenté, puisqu'elle m'a informé vendredi dernier de son accord pour siéger au sein de notre Assemblée.

Par ailleurs, je vous proposerai que chacun des Adjointes se trouve promu d'un rang. Le nouveau tableau sera le suivant :

- 1^{ère} Adjointe : Marie-Anne BASSET
- 2^{ème} Adjoint : Michel PROSLIER
- 3^{ème} Adjointe : Marie-José DELAHAYE
- 4^{ème} Adjoint : Jacques AUBRY
- 5^{ème} Adjointe : Françoise GATTO
- 6^{ème} Adjoint : Xavier BOUSSET
- 7^{ème} Adjointe : Julie DUVERT
- 8^{ème} Adjoint : Rodolphe JONVAUX

Nous procéderons à l'élection d'un 9^{ème} Adjoint dans le cadre de cette séance dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (élection au scrutin secret à la majorité absolue).

Je vous informe que j'ai demandé à Gérard Noël d'assurer ces fonctions.

II | NOUVELLE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

Suite aux résultats des dernières élections et plus particulièrement de l'élection des conseillers communautaires, 4 élus de Chamalières siègent désormais à mes côtés au sein de Clermont Communauté : Julie DUVERT, Chantal LAVAL, Michel LACROIX et PIERRE BORDES.

Au-delà de ces très bons résultats Chamaliérois, qui permettent à notre Ville de peser davantage dans le débat communautaire, je tiens à évoquer également les communes de Beaumont, Cébazat, Ceyrat, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Gerzat, qui ayant changé de majorité, ont contribué au renforcement du message politique et démocratique envoyé à Monsieur Bianchi, nouveau Président de Clermont Communauté.

Désormais, c'est une nouvelle gouvernance qui est mise en œuvre par le Président de Clermont Communauté et qui est, fort heureusement, bien différente de celle instaurée par son prédécesseur.

Compte tenu des enjeux, des missions et de la nature même de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, il était en effet grand temps, dans l'intérêt des habitants de nos territoires, de restaurer l'intérêt communautaire.

Comme je l'ai toujours dit avec la plus grande détermination et conviction, l'intercommunalité, dans l'esprit de la loi Chevènement qui l'a fait naître, ne doit pas être pervertie par toute forme de politisation.

En ma qualité de 2^{ème} Vice-président de Clermont-Communauté, délégué à la Solidarité territoriale et à la Politique de la Ville, je suis amené à siéger au sein d'un exécutif resserré (puisque le Bureau de Clermont Communauté ne se composera désormais plus que de 14 Vice-présidents contre 20 précédemment), aux côtés des 8 autres Vice-présidents, d'ores et déjà élus, et qui sont :

- **Bertrand PASCIUTO**, 1^{er} VP, délégué aux Finances et au Développement économique
- **Roger GARDES**, 3^{ème} VP, délégué à l'Urbanisme, aux Espaces naturels, aux Cours d'eau, au, Tourisme et aux Partenariats institutionnels
- **Pierre RIOL**, 4^{ème} VP délégué à l'Aménagement du territoire, aux Voiries et entrées de ville
- **René VINZIO**, 5^{ème} VP délégué aux Moyens généraux, aux Affaires juridiques, aux Marchés publics, au Patrimoine bâti et foncier
- **Hervé PRONONCE**, 6^{ème} VP délégué au Budget et à la Fiscalité
- **Didier LAVILLE**, 7^{ème} VP délégué à l'Assainissement
- **Marcel ALEDO**, 8^{ème} VP délégué aux Déchets ménagers
- **Jean-Marc MORVAN**, 9^{ème} VP délégué à l'Université, à la Recherche, à l'Innovation et à l'Attractivité

Les 5 autres Vice-présidents ne sont pas encore élus pour le moment et ne pourront l'être qu'à partir du moment où l'ensemble des communes membres de Clermont-Communauté aura voté, en Conseil Municipal, les nouveaux statuts de l'EPCI, modifiant les règles de composition du Bureau de la Communauté d'agglomération.

C'est d'ailleurs ce que nous nous apprêtons à faire ce soir.

Enfin, tout comme j'attache de l'importance au travail qui est réalisé par les Commissions municipales, je tiens à vous communiquer la liste des 10 Commissions thématiques communautaires, ainsi que le nom des élus qui en assurent la présidence et qui contribueront, de par leurs travaux, à faire avancer les sujets communautaires.

Liste des Commissions thématiques communautaires :

- 1 - « Finances, Budget, Fiscalité, Moyens généraux, Affaires Juridiques, Marchés publics, Patrimoine bâti, Foncier, Ressources Humaines » **présidée par Laurent MASSELOT**
- 2 - « Développement économique, Université, Recherche, Innovation Attractivité » **présidée par René DARTEYRE**
- 3 - « Urbanisme, Espaces Naturels, Cours d'eau, Tourisme » **présidée par Laurent BRUNMUROL**
- 4 - « Aménagement du territoire, Voirie, Entrées de ville, Mobilité, Transports » **présidée par Michel BEYSSI**
- 5 - « Habitat, Solidarité territoriale, Politique de la ville, Aires d'accueil » **présidée par Michel SABRE**

6 - « Assainissement » *présidée par Jean ALBISETTI*

7 - « Déchets ménagers » *présidée par Flavien NEUVY*

8 - « Sports » *présidée par Laurent GANET*

9 - « Environnement - Développement durable » *présidée par Alain DUMEIL*

10 - « Culture - Communication » *présidée par Danielle MISIC*

Encore une fois, et compte tenu des convictions qui sont les miennes concernant l'importance et le rôle crucial que jouent les intercommunalités, vous pourrez compter sur le 2^{ème} Vice-président de Clermont-Communauté que je suis pour vous faire part, aussi souvent que possible, de toutes les informations qui pourront éclairer nos débats et valoriser notre agglomération, tout en continuant, en ma qualité de Maire, de défendre les intérêts des Chamaliérois.

III | ETUDE DE REQUALIFICATION ET DE DYNAMISATION DU CARREFOUR EUROPE

Dans le cadre du marché d'étude confié au groupement TEKHNE pour la requalification et la dynamisation du Carrefour Europe, une réunion de restitution de la 1^{ère} phase d'étude a été organisée le 25 avril dernier en présence des deux principaux membres du groupement :

- la société TEKHNE de Lyon, mandataire du groupement, chargée de l'approche urbaine et paysagère,
- la société INTENCITE de Paris, chargée de l'expertise commerciale et juridique.

Un diagnostic du site a été réalisé ainsi qu'une analyse des enjeux. Pour cela, les commerçants ont été interrogés ainsi que les consommateurs ; les contraintes et potentiels du site ont été précisément définis. Une démarche identique a été mise en œuvre pour dialoguer avec les syndicats, Groupama et le directeur du SIMPLY.

L'ensemble des éléments recueillis et des analyses a conduit le cabinet d'étude à faire émerger plusieurs familles de scénarii dont la faisabilité sera étudiée dans les prochaines semaines pour un prochain retour d'informations fin juin.

IV | ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

Je vous rappelle qu'à la suite de la réunion organisée sur site le 7 mars dernier en présence des propriétaires des entrepôts, des élus Chamaliérois, des services municipaux et des représentants de la Préfecture (M. BOREL, Directeur Adjoint de la DDT, Mme WILLIAMS et M. DIOU de la cellule de l'Eau), il a été convenu d'organiser une nouvelle réunion technique dès lors que les nouvelles cartes de modélisation des aléas auront été portées à la connaissance des Maires par le Préfet, d'ici les toutes prochaines semaines.

Cette rencontre sera destinée à préciser les attentes des services de l'Etat et ainsi permettre aux propriétaires et leurs architectes de travailler sur des préconisations précises.

Par ailleurs, le 22 avril dernier, une réunion a été organisée par la Préfecture en vue de présenter aux élus des communes concernées les études réalisées, la cartographie des aléas inondation, les objectifs et le calendrier d'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation.

Ainsi, le calendrier prévisionnel qui a été présenté est le suivant :

- d'ici juin 2014 :
 - o élaboration des cartes des aléas définitives et transmission officielle de ces cartes par le Préfet valant « porter à connaissance »
 - o arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration d'un PPRNPi sur l'agglomération clermontoise
- juin 2014 : mise à disposition des collectivités, sur le site Extranet, d'informations sur les crues, leur survenance, leurs caractéristiques
- juillet 2014 : transmission des cartes des enjeux et des principes du projet de règlement
- 2^{ème} semestre 2014 :
 - o production des cartes des enjeux définitives
 - o élaboration du projet de règlement
 - o élaboration du projet de PPRNPi
- 2015 :
 - o consultation formelle des collectivités
 - o enquête publique
 - o approbation du PPRNPi

V | FONTMAURE

Je tiens, comme cela est fait régulièrement, à porter à votre connaissance les informations relatives au dossier FONTMAURE.

Ce dossier faisant l'objet d'une demande d'agrément fiscal de mise en copropriété est à l'instruction par les services du Ministère du Budget depuis maintenant plus de deux ans.

A mes deux courriers antérieurs de relance à l'attention du Ministre du Budget (en date des 26 juillet 2012, 18 octobre 2013) s'ajoute un dernier courrier que j'ai adressé à Christian ECKERT le 28 avril dernier. Cela m'a donné à nouveau l'occasion de rappeler les enjeux de cette opération majeure pour notre commune et de solliciter un rendez-vous à cet effet. Je suis donc en attente d'une réponse de sa part.

VI | REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Lors de notre précédente séance, je vous avais fait part de mon étonnement face aux différentes annonces gouvernementales et à la probabilité que la position du Ministre de l'Education Nationale évoluerait encore.

J'avoue très sincèrement ne pas être déçu par le feuilleton à multiples épisodes que nous propose le Gouvernement sur le sujet.

En effet, dans une communication en Conseil des Ministres le 7 mai qui a été suivie par la publication d'un décret précisant les conditions d'assouplissement de mise en œuvre du premier décret du 24 janvier 2013, Monsieur le Ministre a, une nouvelle fois, tenté de préciser le sens qu'il souhaitait donner à la réforme.

En s'appuyant sur ce nouveau texte que je cite, « *le recteur d'académie pourra désormais autoriser, pour une durée de 3 ans, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire permettant par exemple, tout en préservant l'organisation de cinq matinées, de regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée. Il sera tout aussi possible de prévoir l'allègement de la semaine scolaire en reportant sur les vacances scolaires les heures effectuées et en allongeant de cette manière l'année scolaire* ».

Je demeure très perplexe, quant à la réalité et à la faisabilité, à l'échelle de notre pays, de cette dernière proposition qui génèrera des périodes de vacances scolaires à la carte. 3 zones de vacances scolaires au sein desquelles il n'y aura désormais plus une parfaite homogénéité des périodes de congés.... Le tout pourrait prêter à sourire si cela n'était pas susceptible d'avoir un impact sur les familles et sur l'activité économique et touristique.

Dans tous les cas, il est bien peu probable que cet assouplissement et cette disposition soient mis en œuvre sur Chamalières.

Par contre, les précisions apportées quant à la possibilité de regrouper les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur une demi-journée viennent confirmer que le dispositif que nous avons proposé est désormais encouragé par le Ministre.

Ce projet défini en concertation avec les parents d'élèves et le corps enseignant avait fait l'objet d'une validation préalable de l'Inspection Académique et était donc, d'une certaine manière, en avance sur son temps.

Par ailleurs, et si nous nous référons une nouvelle fois aux hésitations et inflexions du Ministre sur ce dossier, je crois que nous pouvons dire que le temps que nous avons consacré à la réflexion était plus qu'opportun.

En effet, et sans doute face à l'insatisfaction générale que cette réforme suscite, le Ministre de l'Education Nationale a confirmé le maintien du fonds d'amorçage pour la rentrée 2014-2015 et sa reconduction l'année suivante.

Cette aide, je vous le rappelle, consiste en un montant forfaitaire de 50 € par élève, ce qui pour notre commune conduira à percevoir pendant 2 ans une dotation annuelle d'environ 52 000 €, loin de financer le surcoût de 200 000 € par an, généré par la réforme.

Dans le cadre de la concertation qui a été initiée depuis début 2013, une nouvelle réunion plénière se tiendra le 23 mai prochain à laquelle participeront les élus, les représentants de parents d'élèves, les représentants de l'Education Nationale et les services municipaux, afin que nous puissions arrêter définitivement l'organisation à mettre en place. D'ailleurs et contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse quotidienne, rien n'est définitivement arrêté et rien ne le sera tant que cette réunion n'aura pas eu lieu puisque nous avons pris le parti, depuis le départ, de prendre les décisions dans un processus de complète concertation.

VII | DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

Après Clermont-Ferrand, Chamalières est la 2^{ème} Ville du Département à faire l'objet du déploiement de la fibre optique. Ce dernier s'effectue sur la période 2012 - 2016. Les objectifs prévisionnels sont parfaitement tenus par l'opérateur ORANGE puisqu'à ce jour, 55 % du territoire communal sont couverts et que l'objectif de 75 % à la fin de cette année sera atteint.

VIII | STATIONNEMENT - GRATUITE DE 20 MINUTES SUR LE PARKING DE LA POSTE

En complément des nombreuses mesures prises pour faciliter le stationnement et la rotation des véhicules sur notre commune, une période de gratuité des 20 premières minutes de stationnement a été instaurée sur le parking de la Poste, de la même manière

que ce système avait été mis en œuvre Place de Verdun et sur la Place Pierre Schoendoerffer que nous venons d'inaugurer en fin d'après-midi.

IX | OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS

Comme à l'accoutumée, je tiens à vous informer des travaux qui ont été réalisés, ou sont en cours de réalisation :

Dans les écoles ou les structures de petite enfance :

- Rénovation de la cuisine - *crèche de Verdun*
- Rénovation du hall d'entrée - *halte-garderie de Beaulieu*
- Mise en place de nouvelles vasques (lavabos adaptés pour les enfants) - *Maternelle Montjoly*
- Peinture de la classe de la directrice de l'école maternelle Montjoly, ce qui a permis l'installation d'un nouveau tableau numérique
- Pose de filets anti-pigeons - *Primaire Paul Lapie*

Dans les structures accueillant du public :

- Rénovation du bureau occupé par l'association AVF
- Rénovation, en cours d'achèvement, du bureau d'accueil de la Maison des Associations

Dans les espaces publics :

- la campagne de désherbage manuel des espaces publics, sans utilisation de produits phyto sanitaires, dans le cadre du « Zéro Phyto » a démarré. Je tiens à souligner le travail réalisé par les équipes des espaces verts car la tâche n'a rien d'évident. C'est aussi pour cette raison que nous avons souhaité rappeler nos engagements en matière de gestion des espaces verts publics dans le dernier Chamalières Magazine ;
- une mare a été créée à proximité du centre de loisirs afin de favoriser l'émergence d'un corridor écologique et ainsi faciliter la circulation de la faune et le développement de la flore ;
- toujours dans le même esprit et dans la volonté de limiter l'empreinte écologique de la commune, une gestion pastorale a été, à titre expérimental, mise en œuvre, par l'intermédiaire de Clermont Communauté, autour du bassin d'orage des Farnettes. A cet effet, 6 chèvres sont mises en pâture sur le site afin de limiter l'utilisation de matériel d'entretien à moteur ;
- enfin, je tiens à souligner l'important travail réalisé par nos services qui, depuis mars dernier, ont enlevé pas moins de 100 tags et graffitis afin de préserver le cadre de vie de tous les Chamaliérois.

N° 1 : Installation d'un nouveau conseiller municipal et élection d'un 9^{ème} Adjoint

Suite au décès de Monsieur Alain BRESSON, ce dernier est remplacé par le suivant de la liste « Pour Chamalières, une équipe d'union en action », à savoir Madame Marie-Claude CAMINADA.

Le Maire propose que chacun des Adjoints remonte d'un rang dans l'ordre du tableau.

Par conséquent, il est procédé à l'élection d'un 9^{ème} Adjoint au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à Gérard Noël d'assurer ces fonctions.

Désignation de deux assesseurs : Charles BEUDIN et Clément VOLDOIRE
Les résultats de l'élection sont les suivants :
- nombre de votants : 33
- nombre de suffrages blancs ou nuls : 7
- nombre de suffrages exprimés : 26

Avec 26 voix, Monsieur Gérard Noël est élu 9^{ème} Ajoint.

N° 2 : Commission communale des impôts directs et commission intercommunale des impôts directs

Commission communale des impôts directs (article 1650 du Code Général des Impôts) :
Monsieur le Maire propose une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants.
Commission intercommunale des impôts directs :
Monsieur le Maire propose 3 candidatures.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 3 : Approbation de la modification des statuts de Clermont Communauté

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une proposition de modification des statuts de Clermont Communauté portant sur la composition du Bureau de l'EPCI.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 4 : Charte de fonctionnement des 10 comités de quartier sécurité - propreté - cadre de vie

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la charte de fonctionnement des 10 comités de quartier sécurité - propreté - cadre de vie.

APPROUVE A LA MAJORITE

(3 abstentions - Mme VAURY-BILLEBAUD, M. COPET, Mme POUMEROL)

N° 5 : Projet de Ville Pasteur - lancement de la procédure de déclassement d'une partie de la rue de Beaurepaire

Monsieur le Maire propose le déclassement de la portion de voie de la rue de Beaurepaire dans sa partie débouchant sur l'Avenue Pasteur afin de créer une parfaite unité foncière et permettre la réalisation du projet de requalification de l'entrée de Ville.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer l'enquête publique y afférente et à signer tout document relatif à cette procédure.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 6 : Transport des curistes - convention avec la Ville de Royat - saison thermale 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'approbation de la convention relative au transport des curistes à passer avec la Ville de Royat, pour la saison thermale 2014 et dont le montant s'élève, pour la Ville de Chamalières, à 43 551,14 € TTC.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 7 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

- création d'un poste d'animateur à temps complet au service communication et ayant vocation à être occupé par un agent détenteur du grade d'animateur territorial,
- création d'un poste d'agent administratif à temps complet affecté au service petite enfance et ayant vocation à être occupé par un agent détenteur du grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,
- création d'un poste d'agent administratif à temps incomplet à raison de 12 heures par semaine permettant le recrutement d'un adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe qui sera mis à disposition au Comité des Œuvres Sociales des agents de la Ville.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 8 : Autorisation de signer un avenant à la convention de participation dans le cadre de la prévoyance des agents

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la contractualisation d'un avenant à la convention de participation dans le cadre de la prévoyance des agents consistant à remplacer le questionnaire médical par un délai de stage de six mois pour toute adhésion demandée après la période d'ouverture sans formalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention correspondant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 9 : Autorisation de signer une convention avec l'Association Chamaliéroise pour la Promotion de l'Informatique (ACPI) pour la mise en place de formations aux outils bureautiques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec l'ACPI pour une durée de 3 ans (2014-2016) aux mêmes conditions que la précédente :

- dates de formation programmées à raison de deux séances de 1h30 par semaine (hors vacances scolaires)
- coût forfaitaire fixé à 95 € pour 60 heures de formation

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 10 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de Chamalières

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'Amicale Laïque de Chamalières pour le festival de théâtre dénommé « CHAM'BALA ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 11 : Subvention exceptionnelle à l'Association Puy Confit

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 350 € à l'Association Puy Confit pour l'organisation d'un concours gastronomique en lien avec le lycée hôtelier de Chamalières en vue de la promotion de confiseries à partir d'angélique.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 12 : Remboursement d'inscriptions à l'école de musique et à l'école municipale de danse

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser l'inscription à l'école de musique ou à l'école de danse pour 6 adhérents ayant dû interrompre prématurément leur cours, pour un montant total de 676 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 13 : Evolution annuelle des tarifs de l'école municipale de musique et de l'école municipale de danse

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire évoluer de 2 % les tarifs de l'école municipale de musique et de l'école municipale de danse à la rentrée scolaire 2014-2015, selon les tableaux ci-dessous :

Ecole de musique

Nombre d'inscriptions par famille et réduction appliquée	<i>Tarifs 2014/2015</i>	
	<i>Domicilié sur la commune</i>	<i>Hors commune</i>
1 inscription	177 €	327 €
2 inscriptions	354 €	654 €
3 inscriptions - 25 % sur la 3 ^{ème} inscription	487 €	899 €
4 inscriptions tarif 3 inscriptions + - 50 % sur la 4 ^{ème} inscription	575 €	1 062 €
5 inscriptions tarif 4 inscriptions + - 100 % sur la 5 ^{ème} inscription	575 €	1 062 €
Membre de l'Orchestre d'Harmonie	Gratuit (sous réserve de la participation active aux activités de l'Orchestre d'Harmonie)	

Ecole de danse

2014 / 2015	Chamaliérois	Hors Commune
1 inscription / famille	132 €	184 €
2 inscriptions / famille	264 €	368 €
3 inscriptions / famille - 25 % sur la 3 ^{ème} inscription	363 €	506 €
4 inscriptions / famille - 50 % sur la 4 ^{ème} inscription	429 €	598 €
5 inscriptions / famille - 100 % sur la 5 ^{ème} inscription	429 €	598 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 14 : Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Chamalières et la Communauté d'Agglomération Clermontoise - année 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de services dite convention de mutualisation, portant sur les interventions techniques réalisées par les services municipaux a été signée le 20 avril 2012, pour les années 2012, 2013 et 2014.

Pour l'année 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de 26 877 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Chamalières,
Le 19 mai 2014

Le Maire



Louis GISCARD d'ESTAING